

Initiales du préfet  
Initiales du sec.-trés.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **17 mars 2011**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

**1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LANDRY Mario	Ville de Rivière-du-Loup (représentant dûment mandaté)
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
ROY André	Saint-Arsène
THIBAUT Réal	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents :

Les conseillers Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs), Michel Morin (Ville de Rivière-du-Loup dûment représenté par Mario Landry) et Louis Vadeboncoeur (Notre-Dame-du-Portage).

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h 10.

2011-03-109-C

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2011 avec modifications s'il y a lieu**

5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
  - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
  - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
  - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
  - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
8. **Gestion des matières résiduelles**
  - 8.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec Co-éco pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles
9. **Développement culturel**
  - 9.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente, avec l'École de musique Alain-Caron de Rivière-du-Loup, pour une aide financière au cours des années 2011 à 2013
  - 9.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente, avec le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup, pour une aide financière au cours des années 2011 à 2013
  - 9.3 Autorisation de signature, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'une entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine 2011-2014 – Programme d'aide aux initiatives de partenariat
10. **Terres publiques intramunicipales déléguées (TPI)**
  - 10.1 Adjudication des lots du 5<sup>e</sup> rang dans Saint-Antonin
  - 10.2 Dépôt du rapport financier 2010 sur le Fonds de mise en valeur des TPI
11. **Gestion des droits sur les terres publiques**
  - 11.1 Autorisation de publication d'un avis public dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
12. **Aménagement du territoire**
  - 12.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole du 15 mars 2011
  - 12.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
  - 12.3 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
    - 12.3.1 Règlement numéro 38-11 de la municipalité de Cacouna
  - 12.4 Autorisation pour assister au congrès annuel 2011 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) à Québec
  - 12.5 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion pour un terrain à l'usage du Festival country à Saint-Antonin
  - 12.6 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc par le MTQ, dans le secteur de la rue Moreault, à Cacouna

**13. Administration générale**

- 13.1 Autorisation de signature d'une entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- 13.2 Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire
- 13.3 Autorisation de signature d'une demande d'inscription pour la taxe de vente du Québec

**14. Gestion des cours d'eau et gestion de l'eau par bassin versant**

- 14.1 Approbation de la liste des personnes désignées, suggérée par les municipalités signataires de l'entente pour la surveillance des cours d'eau, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013
- 14.2 Participation du coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement au comité local de l'eau du secteur Trois-Pistoles de l'Organisme de bassin versant du Nord-est du Bas-Saint-Laurent

**15. Perception de droits aux exploitants des carrières et de sablières**

- 15.1 Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2010
- 15.2 Adoption des itinéraires de transit retenus pour les fins de l'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 15.3 Avis de motion relatif à la modification du règlement numéro 164-08

**16. Sécurité incendie**

- 16.1 Nomination des représentants au sein du comité de sécurité incendie, année 2011

**17. Développement éolien communautaire**

- 17.1 Apports en capital dans Parc éolien Viger-Denonville s.e.c.

**18. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques**

- 18.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec Co-éco pour l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie

**19. Pacte rural**

- 19.1 Décision concernant une demande d'aide financière déposée au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 15 décembre 2010
  - 19.1.1 Symposium de Saint-Arsène - Un vent de couleur 2011 / dossier déposé par le Comité organisateur de la 5<sup>e</sup> édition

**20. Sécurité publique – services policiers SQ**

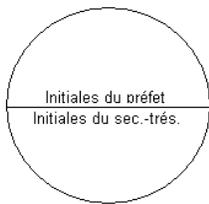
- 20.1 Nomination d'un représentant supplémentaire du conseil de la MRC au sein du comité de la sécurité publique, année 2011

**21. Transport collectif**

- 21.1 Autorisation de versement de l'aide financière de la MRC pour les activités de transport collectif de Transport Vas-y inc.

**22. Développement social**

- 22.1 Autorisation de versement de l'aide financière de la MRC pour le projet travail de rue



2011-03-110-C

23. **Affaires nouvelles**
24. **Deuxième période de questions du public**
25. **Clôture de la séance**

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité.**

5. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Aucune question n'est posée.

6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

**Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention en sécurité incendie**

Les municipalités suivantes informent la MRC qu'elles acceptent d'adhérer à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention en sécurité incendie :

- Cacouna;
- L'Isle-Verte;
- Saint-Arsène;
- Saint-Cyprien;
- Saint-Épiphane;
- Saint-François-Xavier-de-Viger\*;
- Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;
- Saint-Paul-de-la-Croix.

\* mise en cause dans ce projet du fait de l'entente en sécurité incendie qu'elle a conclue avec Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

**Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

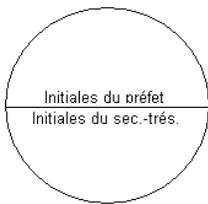
Madame Christine Saint-Pierre, ministre, informe la MRC qu'elle est disposée à renouveler l'entente Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2013 (1<sup>re</sup> année 19 000 \$, 2<sup>e</sup> année 14 000 \$ et 3<sup>e</sup> année 9 000 \$ pour un total de 42 000 \$).

**Municipalité de L'Isle-Verte**

Monsieur Guy Bérubé, directeur général, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal demande au conseil de la MRC de surseoir au projet de régionalisation des offices municipaux d'habitation.

**Corporation des riverains et amis du lac Morin**

Le président, monsieur Dominique Lapointe, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle la Corporation indique, à la suite du souhait de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska de voir la Corporation siéger sur le comité responsable du renouvellement de



l'entente du barrage du lac Morin, que monsieur Raymond Fortier serait le porte-parole de la Corporation.

### **M. Roger Plante**

Monsieur Roger Plante, résidant de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, en s'appuyant sur de la jurisprudence et à la suite d'une demande verbale formulée lors de la séance du conseil du 18 février 2011, demande que soit retirés les symboles religieux de la salle du conseil pour des raisons de respect de la neutralité de l'État et de non discrimination.

2011-03-111-C

### **École de musique Alain-Caron**

Monsieur Réjean Boucher, président, transmet à la MRC une lettre par laquelle il demande à la MRC de considérer un don de 3 000 \$ pour permettre l'achat de quelques instruments de musique destinés à des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage.

#### Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

#### **QUE** ce conseil :

- 1) accepte de verser une aide financière, au montant de 2 500 \$, à l'École de musique Alain-Caron pour permettre l'achat de quelques instruments de musique destinés à des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage à même le surplus accumulé de la fonction budgétaire « culture et communications »;
- 2) autorise la direction générale à verser ce montant à la suite d'une confirmation écrite des acquisitions réalisées.

#### **Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-112-C

### **Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Madame Carmen Beaudin de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, transmet à la MRC, pour appui, copie d'une résolution concernant le développement éolien dans leur région.

#### Résolution :

#### **Acceptabilité sociale de projets de développement éolien communautaire dans les régions du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville**

**ATTENDU** que deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offres de projets éoliens communautaire eut été accepté par Hydro-Québec;

**ATTENDU** que la poursuite du développement de la filière éolienne est souhaitée, mais que tout projet ne peut pas se faire en les imposant aux communautés;

**ATTENDU** que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a pas été respecté dans certains projets dont notamment :

- projet éolien à Saint-Valentin de 21 grandes éoliennes;
- projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 grandes éoliennes, projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux;



- projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs;

**ATTENDU** que l'implantation de parcs éoliens sur les meilleures terres agricoles du Québec est paradoxale considérant les politiques gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un dangereux précédent pour la démocratie municipale;

**ATTENDU** que par ce geste, Hydro-Québec a créé une situation conflictuelle possible à l'égard des projets qui n'ont pas l'appui de la population touchée;

**ATTENDU** que ces projets soulèvent la grogne au sein des populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués;

**ATTENDU** que ce conseil est particulièrement sensible aux préoccupations exprimées par les milieux concernés sur l'importance d'obtenir l'assentiment des conseils municipaux avant d'attribuer des projets de développement éolien;

**ATTENDU** que les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise, tout en respectant les orientations de développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par la conseiller Mario Landry et résolu :

**QUE** ce conseil appuie les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement et à Hydro-Québec de respecter davantage les milieux locaux, de reconsidérer les trois projets ci-haut mentionnés, soit en les abandonnant, soit en les relocalisant ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Table des préfets du Bas-Saint-Laurent**

Monsieur Jean-Pierre Laplante, secrétaire, transmet à la MRC copie d'une résolution pour appui concernant le financement de la table des préfets.

Note : ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2011-03-113-C

#### **MRC des Basques**

Monsieur François Gosselin, directeur général, transmet à la MRC, pour appui, copie d'une résolution concernant la SAAQ et les véhicules lourds.

Résolution :

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 une nouvelle définition de véhicule lourd, qui repose sur le poids nominal brut du véhicule (4 500 kg ou plus) plutôt que sur la masse nette (plus de 3 000 kg) est en vigueur à la SAAQ;

**ATTENDU** que cela touche des entreprises privées et des CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole);



**ATTENDU** que cela engendrera des coûts énormes pour ces entreprises (obligeant des escortes, etc.);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne  
appuyé par le conseiller André Roy  
et résolu :

**QUE** ce conseil demande à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) de revoir la définition de véhicule lourd par rapport à celle de véhicule agricole compte tenu du préambule de la présente résolution;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au député de la circonscription de Rivière-du-Loup monsieur Jean D'Amour et à la MRC des Basques.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-114-C

**Relais pour la vie**

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer organise l'évènement « Relais pour la vie » le 18 et 19 juin prochain à Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que cet évènement est une activité de financement pour venir en aide aux personnes atteintes de cancer;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris  
et résolu :

**QUE** ce conseil offre un don de 100 \$ par participant (pour un total de 1 000 \$) et les frais d'inscription de 10 \$ par participant (pour un total de 100 \$) à la Société canadienne du cancer, et ce, dans le cadre de leur activité de financement « Relais pour la vie ».

**Adoptée à l'unanimité.**

7. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

2011-03-115-C

7.1 **Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par le conseiller Mario Landry  
et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Saines habitudes de vie

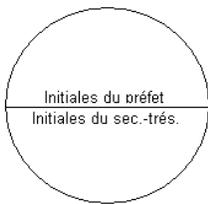
De : Services professionnels	(02.59100.419)	1 500 \$
À : Publicité et information	(02.59100.340)	1 500 \$

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-116-C

7.2 **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par le conseiller Réal Thibault  
et résolu :



**QUE** les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 302,24 \$ soient approuvées et ratifiées;

**QU'**une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-117-C

**7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 2 304,26 \$;

**QU'**une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-118-C

**7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	197 567,61 \$
Total des comptes à payer :	<u>142 712,42 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>340 274,03 \$</u>

**QU'**une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

**QUE** monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2011-03-119-C

**8.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec Co-éco pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles**

**ATTENDU** la nécessité d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, les travaux préparatoires à sa révision, ainsi que d'appuyer la direction générale et le conseil de la MRC dans l'exercice de ce champ de compétence;

**ATTENDU** que Co-éco fournit actuellement des services à taux horaire et qu'il y a lieu de formaliser une entente qui permettra une



meilleure planification du travail à effectuer et des ressources humaines;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC une entente de services avec Co-éco pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles pour une somme de 14 385 \$ plus taxes, et valide du 1<sup>er</sup> avril 2011 jusqu'au 31 janvier 2012.

**Adoptée à l'unanimité.**

9. **DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

2011-03-120-C

9.1 **Autorisation de signature d'un protocole d'entente, avec l'École de musique Alain-Caron de Rivière-du-Loup, pour une aide financière au cours des années 2011 à 2013**

**ATTENDU** que l'École de musique a déposé une demande d'aide financière auprès de la MRC pour l'aider à assumer les coûts annuels de fonctionnement reliés à la nouvelle construction abritant l'École de musique et a également demandé que l'aide accordée pour 2011 soit la totalité de l'enveloppe de 43 000 \$ budgétée même si l'occupation des nouveaux locaux date de la fin février;

**ATTENDU** la volonté exprimée par l'École de musique de poursuivre le déploiement de ses services sur tout le territoire de la MRC;

**ATTENDU** que la résolution numéro 2008-328-C de la MRC indique son intention de soutenir financièrement l'École de musique;

**ATTENDU** que la MRC désire se prévaloir de l'article 102 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à une municipalité régionale de comté d'accorder une aide financière à un organisme pour les fins de l'organisation et la promotion d'activités culturelles;

**ATTENDU** que le protocole d'entente a été transmis aux conseillers avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

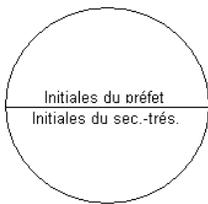
**QUE** ce conseil ratifie les termes du protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et l'École de musique Alain-Caron et autorise messieurs Michel Lagacé, préfet et Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC ledit protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-121-C

9.2 **Autorisation de signature d'un protocole d'entente, avec le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup, pour une aide financière au cours des années 2011 à 2013**

**ATTENDU** que le Centre d'archives existe depuis 1998 et offre son expertise et ses services pour l'entreposage, la gestion et la mise en valeur des fonds d'archives sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;



**ATTENDU** que la résolution numéro 2010-058-C de la MRC indique son intention de soutenir financièrement le Centre d'archives dans ses activités;

**ATTENDU** que la MRC désire se prévaloir de l'article 102 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à une municipalité régionale de comté d'accorder une aide financière à un organisme pour les fins de l'organisation et la promotion d'activités culturelles;

**ATTENDU** que le protocole d'entente a été transmis aux conseillers avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron  
appuyé par le conseiller André Roy  
et résolu :

**QUE** ce conseil ratifie les termes du protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup et autorise messieurs Michel Lagacé, préfet et Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC ledit protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-122-C

**9.3 Autorisation de signature, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'une entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine 2011-2014 – Programme d'aide aux initiatives de partenariat**

**ATTENDU** qu'à la séance du conseil de la MRC tenue le 21 octobre 2010, monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, a été autorisé à soumettre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) du Québec une demande de renouvellement, pour la période de janvier 2011 à janvier 2014, du programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) (résolution 2010-371-C);

**ATTENDU** que le MCCCF a répondu positivement à la demande de la MRC et a transmis le contenu de l'entente ciblée VVAP – Programme d'aide aux initiatives de partenariat et que celui-ci satisfait le conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** ce conseil autorise messieurs Michel Lagacé, préfet et Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC l'entente ciblée soumise par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec concernant le renouvellement, pour la période de janvier 2011 à janvier 2014, de l'entente ciblée VVAP – Programme d'aide aux initiatives de partenariat.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES (TPI)**

2011-03-123-C

**10.1 Adjudication des lots du 5<sup>e</sup> rang dans Saint-Antonin**

**ATTENDU** l'appel d'offres d'achat par invitation faite aux dix-sept propriétaires adjacents aux lots publics intramunicipaux numéros 255, 258, 260, 264, 266, 268 et 270, 5<sup>e</sup> rang à Saint-Antonin autorisé par la résolution numéro 2008-086-A;

**ATTENDU** que l'ouverture trois offres d'achat reçues par la MRC a eu lieu le 8 mars 2011 à 13 h dans les bureaux de la préfecture de la MRC;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance d'ouverture des offres d'achat a été remis aux conseillers avant la présente séance;

**ATTENDU** qu'après analyse de la conformité des offres d'achat en vertu des critères prévus au processus du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et après application du processus d'attribution par rondes, les résultats sont les suivants :

- le lot 255 à Alain Castonguay pour 6 650 \$;
- les lots 260 et 264 à Fabrice et Régis Dickner pour 6 954 \$;
- le lot 266 à Gilbert Bélanger pour 1 250 \$;
- les lots 258, 268 et 270 ne sont pas attribués au terme du processus;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) adjuge la vente du lot 255, 5<sup>e</sup> rang à Saint-Antonin à monsieur Alain Castonguay pour la somme de 6 650 \$;
- 2) adjuge la vente du lot 260, 5<sup>e</sup> rang à Saint-Antonin à messieurs Fabrice et Régis Dickner pour la somme de 2 572 \$;
- 3) adjuge la vente du lot 264, 5<sup>e</sup> rang à Saint-Antonin à messieurs Fabrice et Régis Dickner pour la somme de 4 382 \$. S'ils refusent ou se désistent, adjuge la vente à monsieur Gilbert Bélanger pour la somme de 3 350,50 \$;
- 4) adjuge la vente du lot 266, 5<sup>e</sup> rang à Saint-Antonin à monsieur Gilbert Bélanger pour la somme de 1 250 \$. S'il refuse ou se désiste, adjuge la vente à messieurs Fabrice et Régis Dickner pour la somme de 1 122\$;
- 5) autorise la mise en vente par appel d'offres public des lots non adjugés par l'appel d'offres par invitation, soit les lots 258, 268 et 270 ainsi que des lots adjugés où il y aurait eu refus ou désistement;
- 6) confirme les dispositions de la résolution 2008-086-A et mandate messieurs Michel Lagacé, préfet, Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC, les actes de vente et autorise le dépôt des montants des ventes dans le fonds TPI;
- 7) autorise la publication d'un avis public pour la mise en vente des lots résiduels dans un journal diffusé sur le territoire.

**Adoptée à l'unanimité.**

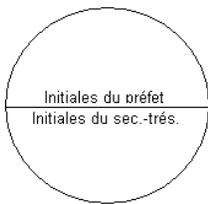
2011-03-124-C

**10.2 Dépôt du rapport financier 2010 sur le Fonds de mise en valeur des TPI**

Le rapport financier 2010 sur le fonds de mise en valeur des TPI a été remis aux conseillers avant la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :



**QUE** ce conseil prend acte du rapport financier 2010 sur le fonds de mise en valeur des TPI.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 11. GESTION DES DROITS SUR LES TERRES PUBLIQUES

2011-03-125-C

### 11.1 Autorisation de publication d'un avis public dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

**ATTENDU** que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a délégué aux MRC la gestion foncière et l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

**ATTENDU** qu'il faut aviser les citoyens du territoire de cette nouvelle façon de faire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval à faire paraître dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC un avis public avisant les citoyens que la gestion foncière et l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État relèvent dorénavant de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2011-03-126-C

### 12.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole du 15 mars 2011

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 15 mars 2011 a été remis aux conseillers avant la présente séance.

#### Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Mario Landry et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 15 mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 12.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

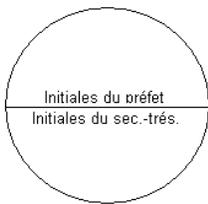
Aucun avis n'a été demandé.

### 12.3 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2011-03-127-C

#### 12.3.1 Règlement numéro 38-11 de la municipalité de Cacouna

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 38-11 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Cacouna afin de modifier les règles de construction relatives aux piscines résidentielles.



Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Cacouna a adopté, le 7 mars 2011, le règlement numéro 38-11 modifiant son règlement de construction numéro 21-08-2 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 16 mars 2011;

**ATTENDU** la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 38-11 modifiant le règlement de construction numéro 21-08-2 de la municipalité de Cacouna;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-128-C

**12.4 Autorisation pour assister au congrès annuel 2011 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) à Québec**

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Mathieu Gagné, aménagiste du territoire, et madame Stéphanie Beaudoin, géographe, à participer, au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra à Québec les 27, 28 et 29 avril 2011;

**QUE** les frais d'inscription, au montant total de 1 125 \$ taxes en sus, et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et déplacement) soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-129-C

**12.5 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion pour un terrain à l'usage du Festival country à Saint-Antonin**

**ATTENDU** la demande d'exclusion du territoire agricole protégé de la part de la municipalité de Saint-Antonin pour un terrain de 6 hectares aux fins de l'utiliser comme stationnement pendant le Festival country de Saint-Antonin;

**ATTENDU** que la Commission de protection du territoire requiert, en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), l'avis de la MRC sur ce projet;

**ATTENDU** que la MRC a analysé ces demandes en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

**ATTENDU** que le comité consultatif agricole de la MRC a émis, lors de sa réunion du 15 mars 2011, une recommandation défavorable à l'exclusion mais favorable à l'utilisation temporaire pour des fins de stationnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Mario Landry appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil :

1) indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est opposé à la demande d'exclusion soumise par la municipalité de Saint-Antonin sur une partie des lots 49, 50, 51 et 52 du rang 2 de Saint-Antonin. Cette recommandation défavorable s'appuie sur les motifs suivants :

- ce terrain de 6 hectares est utilisé à des fins agricoles;
- une exclusion aurait pour conséquence d'ouvrir la voie à une urbanisation du secteur, ce qui irait à l'encontre de la planification des espaces à urbaniser incluse au projet de schéma d'aménagement révisé;
- la municipalité dispose de d'autres terrains en zone blanche pour y accueillir des usages non-agricoles permanents;

2) indique à la Commission de protection du territoire qu'il est favorable à l'utilisation de ce terrain sur une base temporaire à des fins de stationnement pendant le Festival country de Saint-Antonin. Cette recommandation s'appuie sur les motifs suivants :

- l'utilisation temporaire projetée ne nécessite aucun aménagement et n'aurait aucun impact sur le potentiel agricole du terrain;
- le Festival country de Saint-Antonin est un événement touristique d'envergure en plein essor. La MRC de Rivière-du-Loup voit d'un bon œil que des agriculteurs de la communauté s'impliquent en prêtant leur terrain pour accommoder temporairement les visiteurs;
- une telle utilisation temporaire d'un terrain agricole est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-130-C

**12.6 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc par le MTQ, dans le secteur de la rue Moreault, à Cacouna**

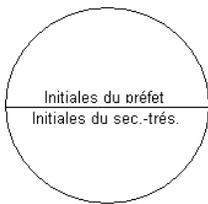
**ATTENDU** la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'acquisition d'une servitude de passage et le déplacement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur de la rue Moreault à Cacouna;

**ATTENDU** que la Commission de protection du territoire requiert, en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), l'avis de la MRC sur ce projet;

**ATTENDU** que la MRC a analysé ces demandes en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

**ATTENDU** la recommandation favorable que le comité consultatif agricole de la MRC de Rivière-du-Loup a émise lors de sa réunion du 15 mars 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**



il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par ministère des Transports sur une partie du lot 248-p du rang 1 du cadastre de la paroisse de Cacouna, sur une superficie de 646,3 m<sup>2</sup>. Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :

- la superficie demandée est très faible et n'entraînera pas d'impacts sur les activités agricoles;
- ce projet est lié aux travaux de prolongement de l'autoroute 20, un projet collectif faisant largement consensus dans le milieu;
- il s'agit d'un projet d'utilité publique qui a été conçu de manière à réduire le plus possible les répercussions sur le milieu agricole et pour lequel il n'y a pas d'emplacement alternatif susceptible d'éliminer ou de réduire davantage les contraintes sur l'agriculture;
- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-03-131-C

#### 13.1 Autorisation de signature d'une entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

**ATTENDU** que l'article 1.2.6 de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités maintient une enveloppe pour le programme d'aide financière aux MRC;

**ATTENDU** que le versement de cette subvention est conditionnel à la signature d'une entente de gestion dans laquelle la MRC fixe des attentes et des objectifs selon un échéancier établi à l'égard des différentes compétences qu'elle exerce et qui figurent à l'annexe 1 de ladite entente de gestion;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

**QUE** ce conseil autorise messieurs Michel Lagacé, préfet, et Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-132-C

#### 13.2 Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire

**ATTENDU** les besoins récurrents en matière de gestion documentaire (classement, calendrier de conservation, archivage);

#### **EN CONSÉQUENCE,**



il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à soumettre une ou des demandes à Emploi-Québec pour des contrats d'intégration au travail au cours de l'année 2011 pour du travail de gestion documentaire pour un maximum de 500 heures lesquelles demandes, applicables à monsieur Jean-Guy Chouinard, seront admissibles à une subvention salariale d'environ 50 %;

**QUE** ce conseil prend acte que les coûts reliés à ce contrat, ne dépassant pas 6 500 \$, seront répartis entre les fonctions budgétaires de la MRC qui en seront bénéficiaires et que le taux horaire sera déterminé selon la convention collective (classe 1 – archiviste).

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-133-C

**13.3 Autorisation de signature d'une demande d'inscription pour la taxe de vente du Québec**

**ATTENDU** les nouvelles obligations de la MRC concernant la gestion des droits en terres publiques;

**ATTENDU** que la MRC est dans l'obligation de charger dans certains cas la taxe de vente du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC une demande d'inscription pour la taxe de vente du Québec.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-134-C

**14. GESTION DES COURS D'EAU ET GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT**

**14.1 Approbation de la liste des personnes désignées, suggérée par les municipalités signataires de l'entente pour la surveillance des cours d'eau, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013**

**ATTENDU** que selon l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions, les municipalités locales ont l'obligation d'indiquer à la MRC, par résolution, les personnes qu'elles souhaitent voir désignées par la MRC en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

**ATTENDU** que toutes les municipalités locales ont informé le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement de la résolution nommant une personne désignée principale et une personne désignée substitut;

**ATTENDU** qu'il serait préférable de reconnaître ces nominations jusqu'à la fin du premier terme de l'entente intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Mario Landry et résolu :

**QUE** ce conseil désigne les personnes figurant au tableau ci-dessous et suggérées par les municipalités signataires de l'entente pour la surveillance des cours d'eau, pour agir au sens de l'article 105 de la LCM, sur le territoire des municipalités qui sont associées, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Municipalité	Personne désignée principale	Personne désignée substitut
Cacouna	Réjean Lebel	Madeleine Lévesque
L'Isle-Verte	Bernard Tanguay	Guy Bérubé
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Denis Cusson	Bernard Gagnon
Notre-Dame-du-Portage	Gaston Lamarre	Robin Laplante
Rivière-du-Loup	Jean-Pierre Dionne	Éric Côté
Saint-Antonin	Jean Labonne	François Rochon
Saint-Arsène	André Fortin	Sylvain Lévesque
Saint-Cyprien	Ghislain Ouellet	Valier Roy
Saint-Épiphane	Emmanuel Perreault	Éric Albert
Saint-François-Xavier-de-Viger	Alain Patry	Bruno Beaulieu
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Jacques Lagacé	Denis Santerre
Saint-Modeste	Daniel Martel	Robert Rioux
Saint-Paul-de-la-Croix	Roberto Caron	Paul Pelletier

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-03-135-C

**14.2 Participation du coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement au comité local de l'eau du secteur Trois-Pistoles de l'Organisme de bassin versant du Nord-est du Bas-Saint-Laurent**

**ATTENDU** la création de l'Organisme de bassin versant du Nord-est du Bas-Saint-Laurent suite à l'obligation du gouvernement à établir de tels organismes dans chacune des zones désignées du Québec méridional;

**ATTENDU** que cinq municipalités et deux lacs de villégiature importants de la MRC de Rivière-du-Loup sont inclus, en partie, dans le bassin de la rivière Trois-Pistoles;

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup est responsable et détient les compétences pour l'aménagement du territoire et la gestion des cours d'eau;

**ATTENDU** que le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) juge indispensable la participation des acteurs municipaux dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

**ATTENDU** que l'Organisme de bassin versant du Nord-est du Bas-Saint-Laurent a invité le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement de la MRC, ainsi que 10 autres intervenants de divers milieux, à faire partie du comité local de l'eau;

**ATTENDU** que le rôle au sein du comité sera de participer aux rencontres trimestrielles, de commenter l'évolution du plan directeur de l'eau, de relever les problématiques et enjeux liés à l'eau, de contribuer à l'acquisition de connaissances et d'information, de favoriser les échanges entre les intervenants et de collaborer à la diffusion des grandes orientations et actions prises par l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**



il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, monsieur Vincent Bélanger, à participer au comité local de l'eau du secteur Trois-Pistoles de l'Organisme de bassin versant du Nord-est du Bas-Saint-Laurent;
- 2) autorise les dépenses liées aux frais de déplacement, s'il y a lieu, pour les réunions trimestrielles.

**Adoptée à l'unanimité.**

**15. PERCEPTION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DES CARRIÈRES ET DE SABLÈRES**

2011-03-136-C

**15.1 Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2010**

**ATTENDU** le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU** l'entente intermunicipale relative à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrière ou de sablière;

**ATTENDU** la résolution numéro 2011-01-049-C qui autorise le partage des droits perçus auprès de l'exploitation d'une sablière située à Saint-Antonin avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, mais qu'une entente entre la MRC et cette municipalité doit confirmer cette intention;

**ATTENDU** qu'une somme totale de 475 910,01 \$ a été réclamée aux exploitants par la MRC ou par les municipalités locales signataires de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

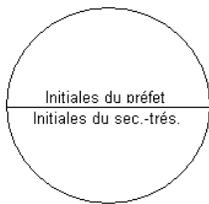
il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) prend acte du rapport biannuel, qui lui a été transmis, au sujet de la somme totale réclamée de 475 910,01 \$ et de sa répartition auprès des municipalités locales :

Cacouna	2 489,03 \$
L'Isle-Verte	104 135,06 \$
Saint-Antonin	147 934,75 \$
Saint-Arsène	12 086,96 \$
Saint-Cyprien	59 898,06 \$
Saint-Épiphane	20 080,47 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	0,00 \$
Saint-Hubert	42 825,89 \$
Saint-Modeste	29 323,82 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	12 771,73 \$
Ville de Rivière-du-Loup	15 471,29 \$
MRC de Rivière-du-Loup	20 912,35 \$
Saint-Alexandre-de-Kamouraska*	7 980,60 \$

\* sous réserve de la signature d'une entente de partage avec la MRC de Rivière-du-Loup



2011-03-137-C

- 2) indique que la répartition entre les municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-François-Xavier-de-Viger est actuellement en examen compte tenu de la situation particulière d'un site d'exploitation en terre publique à Saint-François-Xavier-de-Viger.

**Adoptée à l'unanimité.**

**15.2 Adoption des itinéraires de transit retenus pour les fins de l'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

**ATTENDU** le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU** que ce règlement prévoit l'adoption, à chaque année, d'une résolution identifiant les itinéraires de transit retenus pour les fins de son application;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil retienne, pour l'année 2011 et à des fins d'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, les itinéraires de transit suivants :

<b>Routes</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Longueur (km)</b>
Route du Bois-des-Bel	Cacouna	1,9
3 <sup>e</sup> Rang Est	L'Isle-Verte	4,61
Rue Principale	Saint-Antonin	12,36
Chemin des Pionniers	Saint-Arsène	4,90
Chemin Taché Est	Saint-Cyprien	6,23
2 <sup>e</sup> Rang Ouest/4 <sup>e</sup> Rang Est	Saint-Épiphane	10,94
Chemin Taché Ouest	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	17,23
Rue Principale	Saint-Modeste	9,40
3 <sup>e</sup> Rang	Saint-Paul-de-la-Croix	9,75
Chemin des Raymond / Beaubien-Taché / Armand-Thériault	Ville de Rivière-du-Loup	11,81

**Adoptée à l'unanimité.**

Avis de motion

**15.3 Avis de motion relatif à la modification du règlement numéro 164-08**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Gratton qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour approbation, un règlement modifiant le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup de manière à prévoir des modalités de répartition particulières pour les sommes perçues auprès des exploitants d'un site situé en terre publique à Saint-François-Xavier-de-Viger.



2011-03-138-C

## 16. SÉCURITÉ INCENDIE

### 16.1 Nomination des représentants au sein du comité de sécurité incendie, année 2011

Pour alléger le processus de nomination, les membres du conseil sont d'accord pour procéder par proposition simple.

Les derniers membres nommés sont : Michel Lagacé, Serge Forest, Christian Ouellet, Yvan Rossignol, Sylvain Jean et François Michaud.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger au sein de ce comité.

Le représentant de la Ville de Rivière-du-Loup renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

#### Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Le conseiller Serge Forest est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Messieurs Éric Bérubé, Christian Ouellet, Yvan Rossignol et François Michaud sont proposés par le conseiller Réal Thibault.

#### Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidature.

#### Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes ont signifié leur intérêt ou, le cas échéant, n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que les personnes suivantes soient nommés à titre de membres du comité de sécurité incendie, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2012 :

- Michel Lagacé, préfet;
- Serge Forest, conseiller de la MRC;
- Éric Bérubé, directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup;
- Christian Ouellet, directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Cyprien;
- Yvan Rossignol, directeur de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie Kamloop;
- François Michaud, directeur général de la municipalité de Saint-Arsène.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 17. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

2011-03-139-C

### 17.1 Apports en capital dans Parc éolien Viger-Denonville s.e.c.

**ATTENDU** que le conseil d'administration de Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc. a adopté, le 11 mars 2011, le budget de développement du parc éolien communautaire Viger-Denonville qui s'étend sur une période de 18 mois, de janvier 2011 à juin 2012;

**ATTENDU** que ce budget prévoit des apports en capitaux totaux de 1 991 300 \$ de la part de chacun des deux commanditaires, incluant l'apport initial de 116 300 \$ déjà versé;

## **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** ce conseil autorise la MRC à effectuer des apports en capitaux dans la société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., et à les assumer à même les sommes rendues disponibles par le règlement d'emprunt numéro 171-10 et selon le calendrier suivant :

- 1 apport de 375 000 \$ à verser dans les meilleurs délais;
- 15 apports de 100 000 \$ chacun à verser à compter du 15 avril 2011, au quinzième jour de chaque mois.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **18. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES**

2011-03-140-C

### **18.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec Co-éco pour l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie**

**ATTENDU** la nécessité de bénéficier d'un soutien technique externe pour faire progresser le dossier d'implantation de la 3<sup>e</sup> voie dans les municipalités pour lesquelles la MRC exerce sa compétence en matière de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques;

## **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC une entente de services avec Co-éco pour l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie pour une somme de 5 755 \$ plus taxes, et valide du 1<sup>er</sup> avril 2011 jusqu'au 31 janvier 2012.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **19. PACTE RURAL**

2011-03-141-C

### **19.1 Décision concernant une demande d'aide financière déposée au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 15 décembre 2010**

#### **19.1.1 Symposium de Saint-Arsène - Un vent de couleur 2011 / dossier déposé par le Comité organisateur de la 5<sup>e</sup> édition**

**ATTENDU** le dossier présenté par le comité organisateur de la 5<sup>e</sup> édition du Symposium de Saint-Arsène;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 4 300 \$ pour un projet total de 14 910 \$ qui concerne la réalisation du 5<sup>e</sup> symposium en art visuel de Saint-Arsène;

**ATTENDU** que la décision a été reportée à une réunion ultérieure afin que le comité établisse les critères de financement des événements sur le territoire;

**ATTENDU** que le dossier a été présenté à nouveau au comité du Pacte rural le 27 janvier 2011;



**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui ne s'inscrit pas dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil n'accorde pas l'aide financière demandée par le comité organisateur de la 5<sup>e</sup> édition du Symposium de Saint-Arsène – Un vent de couleur 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

**20. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES POLICIERS DE LA SQ**

2011-03-142-C

**20.1 Nomination d'un représentant supplémentaire du conseil de la MRC au sein du comité de la sécurité publique, année 2011**

**ATTENDU** la résolution numéro 2011-01-018-C de ce conseil procédant à la nomination des représentants au sein du comité de sécurité publique pour l'année 2011;

**ATTENDU** que l'article 78 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) prévoit que le comité de sécurité publique doit être composé de quatre à sept personnes choisies parmi les membres des conseils des municipalités locales;

**ATTENDU** que deux élus ont été nommés pour siéger au sein du comité de sécurité publique et qu'il y a lieu d'en nommer un troisième;

Mise en candidature

Le conseiller Yvon Caron est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Fermeture de la mise en candidature

Le conseiller Serge Forest propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le candidat proposé accepte et, en conséquence, il est résolu que le conseiller Yvon Caron soit nommé à titre de membre du comité de sécurité publique, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2012.

**Adoptée à l'unanimité.**

**21. TRANSPORT COLLECTIF**

2011-03-143-C

**21.1 Autorisation de versement de l'aide financière de la MRC pour les activités de transport collectif de Transport Vas-y inc.**

**ATTENDU** qu'en vertu du programme de transport collectif du ministère des Transports, Transport Vas-Y inc., organisme de transport pour la MRC, est admissible à une aide financière de 100 000 \$ en autant que le milieu contribue pour un montant de 50 000 \$;

**ATTENDU** que Transport Vas-Y inc. informe la MRC, par lettre reçue ce 17 mars 2011, qu'il prévoit atteindre cette participation financière du milieu en injectant 41 191 \$ provenant de la contribution des usagers et un montant de 20 000 \$ provenant de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** qu'il a été prévu un montant de 20 000 \$ dans les prévisions budgétaires de l'année 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Mario Landry appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil confirme sa participation financière de l'année 2011 à Transport Vas-Y inc. pour le volet transport collectif pour un montant de 20 000 \$, à assumer à même le budget 2011 de la fonction budgétaire « transport collectif »;

**QUE** ce conseil autorise la direction générale à verser le 1<sup>er</sup> mai 2011, à Transport Vas-Y inc., un montant de 20 000 \$ lequel s'ajoutera à la participation de 41 191 \$ de Transport Vas-y inc. provenant de la contribution des usagers.

**Adoptée l'unanimité.**

**22. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

2011-03-144-C

**22.1 Autorisation de versement de l'aide financière de la MRC pour le projet travail de rue**

**ATTENDU** la résolution numéro 2010-379-C par laquelle le conseil de la MRC confirmait à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup une participation financière de 8 000 \$ par année pour le projet travail de rue, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2010 et se terminant le 31 mars 2012;

**ATTENDU** qu'un versement de 5 333 \$ a déjà été fait pour l'année financière du projet allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 (1<sup>re</sup> année de la phase actuelle);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le versement à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup, pour le projet travail de rue :

- 1) d'une somme de 2 667 \$, dans les meilleurs délais, pour compléter le financement de la 1<sup>re</sup> année de la phase actuelle;
- 2) d'une somme de 5 333 \$, le 1<sup>er</sup> mai 2011, comme premier versement de la 2<sup>e</sup> année de la phase actuelle.

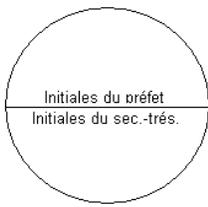
**Adoptée l'unanimité.**

**23. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

**24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une question est posée à savoir si l'entente d'aide financière intervenue avec Co-éco pour le fonctionnement des éconcentre du territoire offre la possibilité d'ouvrir ceux-ci à longueur d'année.



2011-03-145-C

25. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 42, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité.**

(signé) Michel Lagacé  
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval  
Raymond Duval, directeur général  
et secrétaire-trésorier